



Caution non rendue pour cause de non respect du préavis

Par **katouche**, le **08/03/2010** à **20:57**

Bonjour,
Nous avons quitté notre logement sans respecter les 3 mois de préavis.
Nous avons annoncé notre départ début décembre , nous avons payé le loyer de décembre , nous lui devons donc encore 2 mois de loyer.
Le bailleur (un particulier) nous a annoncé qu'il garderait nos 2 mois de caution pour se rembourser.
Aucun état des lieux n'a été fait , ni a notre entrée , ni a notre sortie.
Nous n'avons jamais eu de quittance de loyer en 3 ans de location (la fin du bail arrivait en février) et nous venons d'apprendre qu'ils avaient fêter le nouvel-an dans notre maison et que depuis début janvier , le fils occupe les lieux alors que nous étions en préavis non occupé.
Ne doit-il pas nous rendre notre caution si le logement est occupé avant la fin du préavis ?
merci de votre aide , il a quand même 1700 euros de caution et en plus je le soupçonne de sous-louer a son fils.

Par **fabienne034**, le **09/03/2010** à **08:42**

Bonjour,
Le bailleur ne sous loue pas, il a profité de votre départ pour reprendre le logement pour son fils.
Pour tout savoir sur la location de logement
<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>
En revanche, il a repris le logement avant la fin de préavis, il doit par conséquent vous rembourser puisque le loyer de préavis sert à payer l'occupation du logement
il faut faire une mise en demeure
<http://www.fbIs.net/miseendemeure.htm>
puis faire une déclaration au tribunal d'instance ou au juge de proximité s'il existe
<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>